



Comité Social d'Administration de la Cour de cassation du 17 juin 2024

Monsieur le premier président, Monsieur le procureur général,

L'UNSA SJ souhaite attirer votre attention sur le déroulement des Jeux Olympiques. En effet, nous nous retrouvons aujourd'hui, à un mois de l'ouverture des JO, on pourrait se dire que tout est prêt pour un tel évènement, or, il semblerait que non

Si la gestion des congés a bien été assurée par l'ensemble des directeurs, il reste des zones grises :

- quid de la transmission des demandes de QR code des collègues,
- quid de la journée du 26 juillet où ne savons toujours pas si les collègues seront en télétravail ou en autorisation spéciale d'absence....

Ainsi, pour rappel, la note de la fonction publique incite au télétravail pour toutes les catégories de fonctionnaires. Afin d'éviter des transports surchargés ou des temps de trajet démultipliés, le télétravail semble, en effet, être adapté à la situation qui sera tendue pendant toute cette période.

L'attention du CSA doit être aussi portée sur la situation des personnels de greffe. La situation pose toujours question au sein de la Cour de cassation. Suite aux dernières mutations, il n'y a aucune arrivée en ce qui concerne les postes d'adjoints, et quelques arrivées sur les postes de greffiers. En septembre prochain, on note l'arrivée de magistrats. Il reste que la situation des adjoints est à ce jour, préoccupante. Même avec le recrutement de 7 postes d'adjoints sans concours pour combler le déficit chronique dans les services, le service du greffe des pourvois est dans une situation difficile.

La formation spécialisée du CSA doit se pencher sur le contenu des registres pour émettre éventuellement des avis tendant à l'amélioration des conditions de travail. Elle doit aussi être consultée sur la mise en œuvre des mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des « accidentés » et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail, c'est pourquoi nous avons sollicité une information du CAS spécialisé sur ce point.

Enfin, il est important de dire qu'ensemble, nous continuerons d'œuvrer pour la défense de nos professions, l'amélioration de nos conditions de travail ainsi que pour un service public de qualité.

Nous vous remercions.